

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Patricia CÉCINAS procuration à Jean VIANDON, Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 14-07122023 :

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL AUX PARTICULIERS

Michelle SAINTOUT, Maire, rappelle à l'assemblée la révision du montant de la location du tracteur avec broyeur aux habitants de la commune fixé par délibération en date du 07 juillet 2004.

Le tarif de la location d'un tracteur avec broyeur loué aux habitants de la commune depuis le 01 août 2004 s'élève à 35 € de l'heure.

Compte tenu des demandes de plus en plus fréquentes, Madame Le Maire propose une révision de ce tarif tel qu'exposé ci-dessous :

Le montant de l'intervention d'urgence en terrain privé avec tracteur, tractopelle avec gyro et chauffeur est fixé à 70 € de l'heure (Toutes heures ou demies heures entamées sont dues).

Conditions :

Michelle SAINTOUT, Maire, invite l'assemblée à se prononcer sur la location du matériel communal tel que citée ci-dessus,

Entendu les explications de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **APPROUVE** la location temporaire du matériel communal comme détaillée ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **VALIDE** les propositions de Michelle SAINTOUT, Maire, relatives aux tarifs et conditions de location du matériel communal.

| | | |
|---|-------------------|----------------------------|
| Votants : 18 (15 + 3 procurations) | | Votes exprimés : 18 |
| Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Le Maire,
Michelle SAINTOUT**



**La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*